

Conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Ce module e-learning s'adresse à :

- à toute personne devant obtenir le CACES® ;
- à toute personne devant renouveler son CACES®.

Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash (Technologie non maintenue par les navigateurs récents)

Objectifs de la formation

Ce module de formation a pour objectif de :

- présenter les règles de sécurité concernant la conduite des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant ;
- préparer à l'obtention ou au renouvellement du CACES® ;
- préparer à l'obtention d'une autorisation de conduite

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Durée : 2h 00 minutes

Tarif : nous consulter*

Généralités

FOMATION THÉORIQUE

Le cariste doit maîtriser la conduite de son engin.

Ce module regroupe l'essentiel des connaissances que tout cariste doit avoir pour conduire en sécurité. Il suit la recommandation R.485 de la Cnam.

Un sommaire permet de choisir son mode de navigation.

L'utilisateur est ainsi doté d'un outil très simple et utilisable dans plusieurs configurations.

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

Partie 1 : Formation

Module 1 : Réglementation

Module 2 : Description générale

Module 3 : Catégories et adéquation

Module 4 : Charges et supports de charge

Module 5 : Équilibre du chariot

Module 6 : Prise de poste

Module 7 : Circulation

Module 8 : Levage et transport de personnes

Module 9 : Manutentions, gerbage et dégerbage

Module 10 : Chargement - déchargement d'un véhicule

Module 11 : Procédures d'arrêt et maintenance

Partie 2 : Évaluation

A l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées.